





DRIVE pro Variable 1 an

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Juillet 2024 Pour les professionnels en Région de Bruxelles-Capitale Prix tva exclue

Composition du prix de votre énergie⁽⁹⁾



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts et charges (Gouvernement)

Vos avantages

- Rechargez votre véhicule à un Tarif de nuit très bas. Votre maison en bénéficie également
- 100% d'électricité verte
- Un prix variable mensuellement

Services gratuits

- Avec l'app Drive, rechargez automatiquement aux heures creuses et ENGIE vous paie pour les kWh rechargés intelligemment. (16)
- Service client 5 étoiles en ligne et par téléphone
- Facture électronique par défaut

Prix d'énergie Variable - 1 an

Redevance fixe ⁽¹⁾		Prix par kWh (€cent/kWh)						Coûts énergie verte ⁽⁵⁾	
95,00 €/an		Type d'usage	Normal Bihoraire Bihoraire Heures pleines Heures creuses		Exclusif Nuit	(€cent/kWh)			
Prix	+	Consommation ⁽²⁾	10,287	10,628	8,373	9,205	+	2,483	
mensuels	_	Injection(3)	4,013	4,724	2,255				
Prix annuels estimés	+	Consommation ⁽²⁾	13,132	13,610	10,729	11,607	+	2,483	
		Injection(3)	5,041	5,937	2,829				

Coûts de réseaux (distribution et transport)(6)

	Distribution								
Gestionnaire du réseau de	Normal	Bihoraire		Exclusif	Activité de mesure	Puissance mis	Transport		
distribution		Heures pleines	Heures creuses		Relevé annuel	<=13kVA	>13kVA		
	€cent/kWh	€cent/kWh	€cent/kWh	€cent/kWh	€/an	€/an	€/an	€cent/kWh	
SIBELGA	8,48	8,48	6,35	6,35	10,11	27,38	54,76	1,30	



DRIVE pro Variable 1 an





Prix variables électricité pour les contrats conclus en Juillet 2024 Pour les professionnels en Région de Bruxelles-Capitale Prix tva exclue

Suppléments

Suppléments (€cent/kWh)	
Cotisation sur l'énergie	0,19261
Accise fédérale ⁽¹¹⁾ (€cent/kWh)	
Consommation entre 0 et 20.000 kWh	1,421
Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh	1,209
Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh	1,139

Droit pour le financement des Obligations de Service (OSP) (€/an)	Public
<= 1,44 kVA	0,00
> 1,44 et <= 6 kVA	11,88
> 6 et <= 9,6 kVA	19,08
> 9,6 et <= 13 kVA	23,76
> 13 et <= 18 kVA	35,76
> 18 et <= 36 kVA	47,64
> 36 et <= 56 kVA	95,28
> 56 kVA	154,80

- (1) La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack chez ENGIE.
- (2) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Juillet 2024 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix de l'électricité est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières Day Ahead EPEX SPOT Belgium (ci-après EPEXDAM) durant le mois de fourniture. Les cotations journalières EPEXDAM sont exprimées en €/MWh. La valeur du EPEXDAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEXDAM connue (Juin 2024: 59,80 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEXDAM peuvent être consultées sur engie.be.

Le paramètre EPEXDAM annuel estimé s'élève à 83,89 €/MWh pour selon la méthodologie de la mois-ci https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v

Les formules hors TVA d'application pour Juillet 2024 sont les suivantes:

- Normal = $3,2244 + (0,1181 \times EPEXDAM)$
- Tarif bihoraire heures pleines = 3,2244 + (0,1238 x EPEXDAM)
- Tarif bihoraire heures creuses = $2,5244 + (0,0978 \times EPEXDAM)$
- Exclusif nuit = $3,2427 + (0,0997 \times EPEXDAM)$
- Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation.

Le prix d'injection est soumis à la TVA (21%), sauf si votre entreprise n'est pas assujettie TVA, ou bien si elle en est exemptée.

Les prix d'injection sont indexés en utilisant le paramètre EPEXDAM.

La valeur du EPEXDAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEXDAM connue (Juin 2024: 59,80 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEXDAM peuvent être consultées sur engie.be. Le paramètre EPEXDAM annuel estimé s'élève à 75,24 €/MWh pour mois-ci selon la méthodologie de la https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v

Les formules hors TVA d'application pour Juillet 2024 sont les suivantes:

- Normal = $0.0300 + (0.0666 \times EPEXDAM)$

-testr

- Tarif bihoraire heures pleines = $0.0300 + (0.0785 \times EPEXDAM)$
- Tarif bihoraire heures creuses = $0,0300 + (0,0372 \times EPEXDAM)$
- Ces coûts sont calculés de la manière suivante: Q x Pc pour le coût énergie verte . Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte . Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Juillet 2024 à 93€. Ce prix est hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.
- Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par BRUGEL. Concernant les tarifs de transport et de distribution d'électricité autres que pour la basse tension, veuillez-vous référer au site internet de BRUGEL.
- (8) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- Le calcul a été effectué en janvier 2024 pour un contrat EASY pro Variable sur la base d'une consommation professionnelle de 7500 kWh/an à Bruxelles.
- (11) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.







DRIVE pro Variable 1 an

Prix variables électricité pour les contrats conclus en Juillet 2024 Pour les professionnels en Région de Bruxelles-Capitale Prix tva exclue

(16) Avec le contrat Drive Pro, vous pouvez générer des gains pour un montant de 1,5c€/kWh en rechargeant votre VE intelligemment , à condition que votre voiture et/ou votre borne de recharge est compatible (voir conditions compatibilité sur engie.be/fr/ev-reward). Ces c€/kWh sont définis pour le mois et peuvent varier de mois en mois sans préavis de notre part. Vous pouvez vérifier le montant actuel des gains en allant sur : engie.be/fr/ev-reward.

Drive est une offre réservée aux clients professionnels propriétaires ou utilisateurs d'un véhicule électrique rechargeable, sous réserve de remplir une déclaration sur l'honneur que nous pouvons vérifier à tout moment. Toute la consommation d'électricité verte prélevée à votre Point de prélèvement bénéficie de cette offre.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de DRIVE pro : sources d'énergie renouvelables belge (100%).

Montants d'application à partir du 1er décembre 2023					
Frais de rappel (1er gratuit)	10,00 €				
Mise en demeure	25.00 €				